Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le
ID : 081-268101060-20241003-26_2024-DE

Graulhet
Centre Communal
d'Action Sociale

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

OBJET : DEBAT DORIENTATION BUDGETAIRE 2025 RÉSIDENCE AUTONOMIE		
CA convoqué le : 28/09/2024		- Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 11	Votants : 11	Date envoi Préfecture : 10/09/2024

L'an 204, le Jeudi 03 Octobre 2024,
A 16 heures 30, le Conseil d'Administration du **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au C.C.A.S. de GRAULHET, sous la **Présidence de Monsieur Blaise AZNAR, Président du C.C.A.S. .**

Étaient présents : 11
M. Blaise AZNAR, Mme Michelle LAVIT, Mme Mireille BOUTIN, Mme Chantal LAFAGE, M. Nicolas POSER, Mme Emilia DOS SANTOS FERRAO, Mme Coralie DELON, Mme Elodie PEYRAU, Mme Hélène CORNU, Mme Djamila SOARES PINTO Mme Danièle DESERT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : Néant

Absents sans pouvoir : 6
Mme Marie-Paule SOLOFRIZZO, M. Kamel BATAOUI Kamel, M. Olivier Bernard HABERMEYER, Mme Katia BALSTER-HALFORD, Mme Annie FABRIES, Mme Jacqueline PECH.

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le
ID : 081-268101060-20241003-26_2024-DE

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi « NOTRE »),

VU l'article L - 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par ladite loi,

DECIDE

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire de la Résidence Autonomie « Le Château » relatif à l'exercice 2025,

- **DE DONNER** pouvoir au Président et à la Vice-Présidente pour l'exécution de la présente délibération et engager le Conseil d'administration.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

GRAULHET, le 03 octobre 2024.

Le Président du CCAS,
Blaise AZNAR.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GRAULHET 81300 TARN

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »